

Les classifications

Infos pratiques

- > ECTS : 2.0
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Niveau d'étude : BAC +2
- > Période de l'année : Enseignement troisième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Paris Nanterre / Paris 8

Présentation

Le cours traite de l'étude des classifications sociales, c'est-à-dire d'un certain type d'opérations par lesquelles les acteurs définissent le monde et se définissent eux-mêmes. Les classifications sociales présentent des caractéristiques formelles communes : elles supposent de rapporter l'élément considéré (un acteur, une pratique, un discours, une organisation, etc.) non seulement à une classe (par ex. un groupe social ou "naturel", ou un ensemble de "bonnes" ou de "mauvaises" conduites) en fonction d'un certain nombre de propriétés a priori, mais également à une norme sociale d'évaluation pour le juger au regard de sa conformité ou de son écart à cette norme. Lorsqu'elles revêtent un caractère général, les classifications sociales requièrent un travail d'institutionnalisation et un travail de gestion biographique des effets qu'elles produisent, en termes de consécration ou de stigmatisation notamment. Le cours développera cette définition préalable des classifications en mettant l'accent sur leur dimension historique et institutionnelle, et sur la part d'arbitraire qu'elles renferment, avant d'évoquer les différents objets auxquels elle est susceptible de s'appliquer ainsi que certaines techniques d'enquête, comme l'analyse de corpus ou l'entretien, couramment mobilisées dans l'analyse empirique des classifications sociales. Il proposera également un cadre cohérent permettant de comprendre la formation et la circulation des

classifications en s'appuyant sur diverses traditions en sciences sociales, comme la sociologie durkheimienne, constructiviste et interactionniste, ou la sémantique historique et l'anthropologie sociale. Il traitera enfin différents exemples de classifications : les classifications politiques ou les classifications d'Etat dont l'emprise repose en partie sur la maîtrise d'un "monopole informationnel", les classifications culturelles et artistiques (dans le champ de production et de réception), et les "classifications analogiques" qui ont pour fin d'assigner certains acteurs à leur nature présumée. Le cours insistera en particulier sur la gestion biographique des classifications publiques ou officielles qui peuvent être endossées, réélaborées ou rejetées au profit de classifications plus fluides et moins contraignantes.

Évaluation

Court travail sur un document lors de chaque séance (30 minutes) (25%), note de recherche à rendre lors de la semaine d'évaluation (50%), Evaluation d'1h30 (25%).